

merciaux plus actifs. Le succès des économies nouvellement industrialisées et les leçons qu'on a en tirées en témoignent. Ce succès n'est pas venu sans effort, mais il a été remporté dans des conditions souvent difficiles.

L'aide publique au développement (APD) n'est qu'une modeste composante du tableau d'ensemble. De bonnes politiques budgétaires et monétaires dans les pays industrialisés contribuent à réduire les taux d'intérêt et à encourager l'épargne. De plus, un système commercial multilatéral plus ouvert avantage directement les pays en développement dans la mesure où il multiplie les débouchés pour leurs exportations.

Pour le Canada, contribuer à la santé de l'économie nationale et internationale signifie s'attaquer à son déficit. C'est ce que le gouvernement a fait en présentant en avril un budget dont les effets se sont fait sentir sur les revenus et les dépenses des Canadiens. Cette situation nouvelle nécessitera des ajustements à court terme, qui aideront à jeter les bases d'une croissance forte et stable dans les années à venir. Par le fait même, le Canada pourra continuer à faire sa part pour accroître les apports d'APD dans les années à venir. Au cours des cinq prochaines années, l'aide canadienne au développement totalisera environ 16 milliards de dollars. Le Canada s'est engagé à maintenir un programme de qualité et, malgré ses réductions budgétaires, il a préservé l'orientation développementale de son aide.

La qualité de l'aide consentie par la communauté internationale est souvent plus difficile à mesurer que son volume, mais l'une et l'autre sont nécessaires pour que l'effort d'aide soit crédible. L'examen de l'effort global d'aide au développement révèle que le volume de l'aide n'est pas à la mesure des besoins, bien qu'au cours des dernières années, l'aide au développement se soit accrue de 7,4 p. 100.

Dans cette grande dimension du travail de la communauté internationale, il reste beaucoup à apprendre les uns des autres. On se doit de rester ouverts aux nouvelles idées et aux nouvelles structures. Dans les activités de rayonnement, comme dans le travail sur le développement, il faut donc avoir la souplesse, l'esprit novateur et l'imagination qui permettront de relever les défis et les possibilités des années 90 dans une atmosphère d'interdépendance et de coopération. ■

Le Canada et l'Afrique

Le 3^e Sommet de la Francophonie — Dakar

- *Une première en Afrique*
- *Les 17 grandes résolutions*

Paris, Québec, Dakar : l'itinéraire s'allonge, en même temps que les réalisations croissent en nombre et en qualité. À Paris, en 1985, les pays ayant en commun l'usage du français avaient décidé d'assumer formellement leurs responsabilités collectives, par la conclusion d'un pacte de solidarité agissante.

La démarche francophone s'est consolidée à Québec en septembre 1987, où en plus de démontrer que les engagements de Paris avaient été tenus, le deuxième Sommet traçait les voies d'une coopération concrète et raffermissait la concertation politique et économique. Paris et Québec avaient ainsi posé les fondements de la Francophonie.

Le troisième Sommet, qui s'est tenu à Dakar en mai 1989, aura confirmé la maturité et la permanence des sommets francophones et aura constitué un tournant à plus d'un titre : l'importance des discussions politiques et économiques s'est substantiellement accrue; la qualité et la franchise des échanges se sont intensifiées remarquablement; l'objectif de consolidation, en particulier institutionnelle, a été atteint; une coopération de près de 150 millions de dollars a été retenue; l'ACCT s'est vue confortée dans son mandat renouvelé; le multilatéralisme souhaité par le Sud s'est accru...

À Dakar, les chefs et représentants de 44 gouvernements ont adopté, entre

autres, 17 résolutions dans les domaines suivants : questions politiques, économie, coopération, environnement, solidarité, éducation et institutions et langues.

1. *L'Afrique australe : apartheid et déstabilisation régionale* — Résolution qui réitère le rejet de l'apartheid, condamne les actions de déstabilisation de l'Afrique du Sud à l'égard de ses voisins et demande l'intensification des actions et des sanctions contre ce pays, la libération des prisonniers politiques, la levée de l'état d'urgence et le dialogue en vue de l'instauration d'un système démocratique et égalitaire.
2. *La Namibie* — Résolution qui réaffirme le droit à l'indépendance et à l'intégrité territoriale et lance un appel à tous les intervenants en vue de l'application des accords en ce sens et de la mise en oeuvre de la résolution 435 du Conseil de Sécurité de l'ONU.
3. *Le Moyen-Orient* — Résolution qui réaffirme le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, souligne l'urgence de parvenir à un règlement, considère la contribution récente de l'OLP, s'engage à oeuvrer pour une Conférence internationale de la paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies.
4. *Le Liban* — Résolution qui proclame de rétablir la paix (souveraineté, intégrité territoriale, unité et indépendance), soutient les efforts de paix, reconduit le fonds de solidarité pour la reconstruction des institutions et appelle à la participation au financement.
5. *Le conflit Iran-Irak* — Résolution qui appuie le cessez-le-feu et demande aux deux parties d'appuyer le Secrétaire général de l'ONU dans la mise en oeuvre de la résolution 598 du Conseil de Sécurité.
6. *Les droits fondamentaux* — Résolution qui considère qu'aux droits de l'individu doivent correspondre les droits des peuples et en appelle au respect des droits de la personne comme au respect des droits au développement. ►



Le Président Abdou Diouf du Sénégal accueille le Premier ministre du Canada Brian Mulroney à son arrivée à Dakar pour le Sommet francophone en mai 1989.